

J'insiste encore une fois pour que l'on construise des hangars appropriés dans le port de Trois-Rivières. On en a construit un, il y a quelques années, mais il est déjà insuffisant. Et, c'est ainsi que l'année dernière, c'est-à-dire le printemps dernier, il y avait du carbure qui avait été expédié par une industrie de Shawinigan-Falls et il a fallu employer des toiles pour protéger ces produits qui étaient laissés sur les quais, faute d'espace dans les hangars.

Ceci n'a aucun sens, monsieur le président. Je tiens à protester contre l'attitude du Conseil des ports nationaux qui attend toujours que la situation soit devenue pratiquement désespérée pour faire la moindre amélioration.

Je crois que ce serait faire preuve de justice envers les arrimeurs de Trois-Rivières, ainsi que les industriels et toute la population, que de prendre les devants et apporter certaines améliorations, ce qui nous permettrait de faire un peu de publicité en faveur du port de Trois-Rivières, afin d'y amener de nouveaux clients.

Tantôt, le ministre a demandé ce qu'il y avait à faire au port de Trois-Rivières. C'est un des plus importants ports de l'Est du pays. Toutefois, il ne possède aucun équipement, lourd ou léger, pour la manutention des marchandises d'un navire. L'arrimeur doit fournir lui-même les grues mécaniques dont il peut avoir besoin.

Le port de Trois-Rivières est le seul à accuser un profit et, en toute justice, le Conseil des ports nationaux devrait affecter une partie de ce surplus à l'équipement du port de Trois-Rivières, de façon qu'il puisse prendre la place qui lui revient parmi les autres ports nationaux, une fois la canalisation du Saint-Laurent terminée.

Jusqu'à présent, le port de Trois-Rivières a pu se maintenir et les arrimeurs de Trois-Rivières n'ont pas tellement perdu de contrats. Mais, précisément parce que la canalisation du Saint-Laurent sera bientôt un fait accompli, nous voulons l'équipement nécessaire pour recevoir les immenses navires chargés de grain, lesquels, nous l'espérons, descendront en aval de Montréal.

La Commission royale d'enquête sur le cabotage au Canada a siégé par tout le pays. Nous espérons, pour Trois-Rivières, que le résultat de cette enquête aura pour effet de restreindre aux seules flottes de l'Amérique du Nord le cabotage sur les Grands lacs, et de cette façon-là les navires des Grands lacs descendront les marchandises vers les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, où l'on en fera le transbordement, ce qui favorisera l'établissement de nouvelles industries dans la région et amènera la prospérité aux villes

[M. Balcer.]

situées sur les rives du Saint-Laurent, en aval de Montréal.

Nous souhaitons toute la prospérité possible aux ports des Grands lacs, nous leur souhaitons de doubler, tripler, quadrupler et même quintupler leur commerce maritime, mais nous demandons d'être traités avec justice par le Conseil des ports nationaux. Nous lui demandons d'être plus prévoyant. Nous lui demandons de songer à ce que sera la situation une fois la canalisation du Saint-Laurent terminée. Enfin, nous le prions de prendre les mesures propres à assurer la prospérité au port de Trois-Rivières, le seul qui ait accusé un surplus au cours des derniers 20 ans.

M. Langlois (Gaspé): Puis-je poser une question à l'honorable député de Trois-Rivières? Si j'ai bien compris, il a mentionné tout à l'heure qu'il était en faveur de la restriction du commerce côtier, du transport maritime, aux navires immatriculés au Canada. En disant ceci, est-ce qu'il exprime la politique de son parti?

M. Balcer: Monsieur le président, cette question est actuellement à l'étude par la Commission royale d'enquête sur le cabotage au Canada. J'ai seulement rappelé le souhait que la corporation de la cité de Trois-Rivières a formé devant la Commission lorsqu'elle lui a soumis son mémoire. Je n'ai pas à exprimer la politique de mon parti ni celle du vôtre, alors que la Commission n'a pas encore terminé son travail.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député de Trois-Rivières n'a pas besoin d'exprimer notre politique.

(Traduction)

M. Decore: Je veux signaler au ministre une question qui a déjà été abordée, tant par l'honorable député d'Athabaska que par des représentants de la Saskatchewan. Il s'agit de la ligne du National-Canadien qui d'Edmonton se dirige vers l'Est en traversant Redwater, Smoky-Lake St. Paul pour atteindre un point appelé Heinsburg, où elle s'arrête. De cet endroit à un autre appelé Butte-au-Français, en Saskatchewan, il y a un vide de 38 milles. De Butte-au-Français, la ligne continue jusqu'à Battleford-Nord et Saskatoon. Comme bien d'autres, j'ai peine à comprendre pourquoi cette lacune n'a pas été comblée. On me dit que le terrain ne présente aucune difficulté. Sans connaître la topographie de l'endroit, j'ai appris qu'elle est la même que celle de l'Est albertain. Même s'il est généralement coûteux d'aménager des chemins de fer, le terrain n'est pas difficile.

Le chemin de fer en question traverse la région rurale la plus densément peuplée de